

**VERBATIM DE L'INSTANCE DE DIALOGUE
DU PROJET DE RECHERCHE PGM/OGM 90+
28 MAI 2014**

Liste des participants

- M. Nicolas DEFARGE, CRIIGEN
- M. David DEMORTAIN, Unité Sciences en Société, INRA
- M. Yann FICHET, EUROPABIO/MONSANTO
- Mme Anaïs FOUREST, GREENPEACE France
- Mme Karine LE BARILLEC, ANIA
- M. Eric MEUNIER, INF'OGM
- Mme Roxane MITRALIAS, Confédération paysanne
- M. Charles PERNIN, CLCV
- M. Frédéric SCHORSCH, BAYER CROP SCIENCE
- M. Alain TOPPAN, Groupe LIMAGRAIN
- Mme Nathalie ARNICH, Anses/DER
- Mme Régine BOUTRAIS, Anses/DICODIS
- M. Franck FOURÈS, Anses/DER, responsable du lot 2 : Instance de Dialogue
- Mme Emmanuelle PIC, Anses/DER
- M. Xavier COUMOUL, INSERM UMPR-S 747, lot 6 : Identification de biomarqueurs, technologies « omiques »
- M. Peter ROGOWSKY, ENS de Lyon, RDP, lot 3 : Production et caractérisation des maïs OGM
- M. Bernard SALLES, INRA Toxalim, lot 1 : Coordinateur
- M. Joël GUILLEMAIN, président du GT Anses « Biotechnologies »
- M. Dominique THIERRY, Ministère de l'Écologie

La séance est ouverte à 10 h 35.

Introduction générale

M. FOURÈS. – Je constate que vous êtes tous venus ce matin. Dans notre organisation, nous avons prévu deux temps, d'abord une mise en contexte autour de la problématique des études de toxicité à 90 jours, puis l'instance de dialogue cet après-midi. Comme tout le monde est réuni, je propose de décaler un peu notre ordre du jour. Avant de passer au tour de table, je voudrais dire quelques mots de bienvenue à cette réunion. Nous sommes très heureux de vous accueillir dans les locaux de l'Anses. Nous nous sommes demandé où cette instance pouvait avoir lieu. Vous savez que le projet est coordonné par l'INRA et que le coordinateur est Bernard Salles, ici présent, dont le laboratoire est à Toulouse. Cela nous paraissait moins pratique de faire cette première réunion à Toulouse, mais l'on pourrait envisager d'avoir éventuellement des réunions délocalisées les prochaines fois. Vous savez que nous sommes ici dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Écologie et du Développement durable, dont l'un des représentants est présent avec nous aujourd'hui. Un certain nombre de scientifiques, dont Bernard Salles à travers un consortium, ont répondu à cet appel d'offres et ont contacté l'Anses, parce qu'il leur semblait intéressant de pouvoir instaurer un dialogue avec les parties prenantes dans le cadre de ce projet. Comme l'Anses s'était prononcée plusieurs fois en faveur d'une association assez large des parties prenantes à tout projet de recherche sur cette question sensible, il nous a paru opportun d'aider les scientifiques de ce projet dans cette instance de dialogue. L'Anses est tout à fait consciente de la difficulté de cet exercice, qui peut être opéré de différentes manières. Nous faisons le pari que l'association des parties prenantes pourrait amener un plus. Nous avons souhaité tenter cette expérience. Le premier temps de notre réunion est une remise en contexte pour donner lieu à des échanges très ouverts sur les études 90 jours, puisque le projet vise à apporter des améliorations à ces études en essayant d'identifier des marqueurs précoces d'effets à long terme.

Avant de commencer le tour de table, je voudrais rappeler quelques règles logistiques. Les réunions des instances de dialogue organisées à l'Anses sont systématiquement enregistrées. Nous faisons appel à une société extérieure, la société Téléscribe, qui rédige le verbatim. Pour aider au travail de transcription, je vous demanderai de parler dans les micros et de vous présenter avant de prendre la parole. Autre chose, nous avons souhaité prendre en charge les frais de déplacement des participants, parce que c'est souvent un élément qui freine la participation à la plupart des projets de recherche notamment européens. Si vous avez besoin d'une prise en charge de vos frais de déplacement, n'hésitez pas à écrire un mail à l'instance de dialogue.

Je lance le tour de table en commençant par me présenter : je suis Franck Fourès, je travaille à l'Anses, on m'a sollicité pour prendre un lot du programme de recherche, qui est dédié à l'animation du dialogue avec les parties prenantes. Je suis directeur adjoint de la direction de l'Évaluation des risques, où se fait l'évaluation de la partie sanitaire des OGM. Je rappelle que l'Anses n'est pas un organisme de recherche et qu'elle a été sollicitée plutôt en raison de son expérience en termes d'ouverture aux parties prenantes, qui fait partie de ses valeurs fondatrices. Je suis aidé, dans l'animation de ce comité, par trois personnes, qui se présenteront et ont beaucoup œuvré pour créer cette première réunion. L'idée du tour de table n'est pas simplement de donner votre nom et votre prénom, mais également de présenter l'institution que vous représentez, les raisons de votre participation à l'instance de dialogue et éventuellement les préoccupations, les freins ou les éléments que vous souhaitez évoquer en amont, pour qu'on essaie de les prendre en compte à l'avenir dans ce projet.

Mme ARNICH. – Je suis Nathalie Arnich, toxicologue. Je travaille à l'Anses dans le service de Franck et plus spécifiquement sur les risques pour l'homme liés à la présence de contaminants chimiques dans les aliments. Je n'ai pas d'expérience personnelle dans le domaine des OGM ; je découvre cela avec grand intérêt.

M. ROGOWSKY. – Je suis Peter Rogowsky, je suis chercheur à l'INRA, basé à l'ENS de Lyon. Dans ma recherche, je m'occupe du développement du grain de maïs. J'ai été sollicité pour participer au projet GMO 90+ pour la culture du maïs, c'est-à-dire la matière première qui sera utilisée pour les tests de toxicologie.

M. TOPPAN. – Alain Toppan, j'ai fait une partie de ma carrière comme chercheur dans un institut public, je travaille sur les OGM depuis 27 ans maintenant, et mon travail actuellement est de préparer à la fois du matériel et des données pour des dossiers de mise en marché, incluant l'aspect « toxico-feeding » et environnemental, pour le compte du groupe Limagrain.

M. SCHORSCH. – Frédéric Schorsch, je suis vétérinaire, anatomo-pathologiste, et responsable d'un laboratoire de toxicologie pour Bayer. Je suis Président de la Société Européenne de Pathologie Toxicologique. J'ai exercé dans l'école qui se situe juste en face, ensuite je suis passé par l'Institut national de l'environnement et des risques industriels. Je suis fortement spécialisé dans l'évaluation des études avec les animaux de laboratoire en tant que pathologiste-toxicologue. C'est par ce biais que j'ai eu à suivre des études avec des animaux et des OGM.

M. MEUNIER. – Je suis Éric Meunier de l'association INF'OGM, qui est une veille citoyenne critique d'informations sur les OGM. Je suis venu aujourd'hui pour expliquer pourquoi nous ne participerons pas à cette instance. INF'OGM salue la demande du Ministère pour que cette instance ait lieu, ainsi que le travail de l'Anses pour l'organiser. Nous avons arrêté une politique interne en termes d'instance de dialogue avec les différentes parties prenantes, qui veut que tout débat doit être précédé d'un débat sur le débat, non pas pour compliquer les choses, mais pour se mettre d'accord sur les questions qui vont être posées, leur formulation, les interactions qui peuvent exister avec d'autres instances, les modalités de fonctionnement, les participants, la transparence, la finalité du travail. Or, à la lecture de l'ordre du jour, nous avons fini par comprendre que la réunion d'aujourd'hui, qui est une première réunion, a sauté cette étape, parce que l'Anses, pour des raisons qui dépendent d'elle ou pas, n'était pas dans un calendrier qui permettait d'avoir ce débat sur ce débat. Pour nous, c'est une condition obligatoire d'une bonne instance de dialogue. Nous ne pouvons donc pas rester dans un débat qui a déjà été formalisé et pour lequel les questions ont déjà été posées. Deuxièmement, concernant la participation de Monsanto, soit directement soit indirectement – dans les premières listes, M. Fichet représentait Europabio, puis, dans la dernière, c'est Europabio et Monsanto –, cela constitue selon nous un conflit d'intérêts, puisque le ou les OGM qui vont être l'objet de l'étude sont commercialisés par cette entreprise. Or, nous avons compris qu'il s'agissait d'une recherche fondamentale en toxicologie. Cela fait justement partie des points intéressants à discuter dans un débat sur le débat. Or aujourd'hui, il est a priori trop tard pour en discuter. Si l'Anses souhaite en discuter, INF'OGM est prêt à revenir, mais en l'état actuel ce n'est pas possible.

M. FOURÈS. – Nous prenons note de votre position. Je voudrais bien comprendre cette notion de débat sur le débat, que je trouve intéressante ; pour nous, cela se passe traditionnellement plutôt après la constitution de l'instance de l'instance. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe qu'il faut fixer les règles du jeu et que c'est l'une des premières choses que doit faire une instance de dialogue. C'est pourquoi nous avons prévu dans l'ordre du jour une étape d'organisation, mais ce n'était peut-être pas très lisible. Vous parlez peut-être de quelque chose qui serait en amont de la constitution de l'instance de dialogue. Dans ce cas, comment sélectionne-t-on les participants à ce débat sur le débat ? Sur ce point, je ne suis pas très au clair. Peut-être y avez-vous réfléchi ?

M. MEUNIER. – Cela fait justement partie des points à discuter. À INF'OGM, nous ne prétendons pas à ce que les parties prenantes jouent le rôle de l'autorité publique. Dans un cadre comme celui-là, c'est l'autorité publique qui reste, *in fine*, décideur de la manière d'organiser les choses et du choix des participants. C'est à l'autorité publique de voir si elle veut discuter avec la société civile, avec l'ensemble des parties prenantes, si cela se fait dans des instances différentes ou pas. Ces questions de méthodologie sont à discuter en amont. Concernant la FAO par exemple, des comités regroupent la société civile avec des associations, d'autres avec des syndicats, d'autres avec des entreprises... Plusieurs méthodes de travail peuvent être arrêtées. INF'OGM ne prétend pas décider à la place de l'autorité publique ; nous voulons simplement avoir l'occasion de faire part de nos positions.

M. FOURÈS. – Nous prenons note de votre insatisfaction sur la façon dont on procède. Il s'avère que l'Anses a toujours procédé ainsi. C'est intéressant d'avoir ce retour pour s'améliorer. Peut-être n'avons-nous pas été suffisamment précis sur le rôle de l'instance de dialogue, dont nous comptons parler aujourd'hui. Pour nous, une instance de dialogue est un lieu où s'échangent des propos, où des questions peuvent être discutées, ce qui permet de remonter au gestionnaire public, qui est gestionnaire du projet, mais aussi aux scientifiques, des éléments qui sont intéressants pour la société civile, en sachant que ces éléments seront pris en compte ou pas en fonction de leur pertinence scientifique et de leur possibilité d'intégration dans le projet. Cela ne lie pas le gestionnaire du projet, cela permet de prendre connaissance de ces éléments et d'y répondre. Nous ne sommes pas d'accord sur l'idée que cela crée un conflit d'intérêts, puisque c'est un espace d'échanges et que chacun a le droit d'avoir ses positions. Nous sommes d'accord sur le fait que l'autorité publique prend ses décisions en connaissance de cause. En tout cas, je pense qu'il est bon d'avoir votre retour pour apprendre sur la construction de nos débats publics et sur l'ouverture de nos instances. Nous avons fait au plus simple en prenant notre expérience actuelle comme point de référence, sans jamais avoir eu la prétention qu'elle soit parfaite.

Mme BOUTRAIS. – Régine Boutrais, je suis sociologue et je travaille dans l'unité Risques et Société à l'Anses, où je suis plus particulièrement chargée du développement des relations avec les parties prenantes et de l'ouverture de l'expertise à la société.

Mme FOUREST. – Anaïs Fourest de Greenpeace France. Je représente ici notre ONG, qui se positionne sur les OGM depuis de nombreuses années. Je viens également pour dire que Greenpeace ne participera pas non plus à cette instance de dialogue pour diverses raisons qui vont vous être détaillées par Roxane Mitralias de la Confédération paysanne, puisque nos deux organisations ont une position commune. Même si nous approuvons complètement le souhait de l'Anses de constituer une instance de dialogue autour du projet d'étude à long terme sur les risques toxicologiques des OGM, l'organisation de cette instance et le fait que le protocole semble arrêté et non discutable nous posent un souci. Le fait est aussi que cette étude porte sur trois mois, éventuellement prolongée à six mois, alors que la demande initiale de la société civile et du gouvernement était une étude à deux ans. C'est là un autre point qui nous pose problème. Mais de même qu'INF'OGM, nous sommes tout à fait ouverts à une discussion de ces éléments, s'il est possible de revenir sur ces points-clés et sur la participation de Monsanto, qui a un intérêt direct dans cette étude. Si cela était possible, nous serions prêts à être une partie prenante dans cette instance de dialogue.

Mme MITRALIAS. – Roxane Mitralias, je travaille à la Confédération paysanne sur les dossiers OGM, les semences, la biodiversité et la santé animale. Nous avons préparé une petite déclaration pour indiquer les raisons pour lesquelles nous ne souhaitons pas poursuivre notre participation à cette instance de dialogue. Comme le disait Anaïs Fourest, nous approuvons le souhait de l'Anses de constituer une instance de dialogue autour du projet d'étude à long terme sur les risques toxicologiques des OGM, mais nous avons abordé cette réunion dans la plus grande incertitude, ne sachant pas dans quelle mesure notre avis serait réellement pris en compte, ni dans quelle mesure notre avis serait rendu public. Malheureusement, nous constatons d'ores et déjà que l'instance de dialogue constituée à ce jour semble n'être au mieux qu'un comité d'enregistrement. Le protocole de l'étude est déjà définitivement arrêté, et nous ne sommes convoqués que pour en prendre connaissance. Aussi, alors que la société civile et le gouvernement demandaient une étude de deux ans, nous apprenons que celle-ci ne durera que trois mois, éventuellement prolongée à six mois. Par ailleurs, le porte-parole français de la société Monsanto étant invité à participer à cette instance qui doit se prononcer sur son propre OGM, nous ne pouvons tolérer un conflit d'intérêts aussi direct. Enfin, nous déplorons le déséquilibre entre les différentes parties prenantes dans la constitution de cette instance : les autres parties prenantes économiques invitées sont toutes des sociétés semencières productrices d'OGM, et aucun représentant de la distribution n'est invité. Un tel déséquilibre dans le choix des participants interdit à l'avance tout travail serein. La Confédération paysanne et Greenpeace refusent donc de cautionner par leur présence ce qui semble être un simulacre de consultation de la société civile et attendent de l'Anses qu'elle revoie au plus vite les missions et la composition de cette instance.

M. FOURÈS. – Merci pour cette déclaration. Je voudrais avoir un point de compréhension supplémentaire. Il nous paraît légitime que le porteur de projet arrive avec une proposition de protocole, avec ce que les scientifiques pensent légitime de faire pour avancer dans la recherche. Qu'est-ce qui, dans la formulation de l'ordre du jour, vous a paru complètement arrêté ?

Mme FOUREST. – C'est d'abord la durée de l'étude, qui est déjà formulée et qui ne nous semble pas correspondre à la demande qui avait été formulée au départ, à la fois par le gouvernement et la société civile, qui était une étude sur deux ans. Nous constatons que la durée de trois mois, voire six mois, est figée.

M. SALLES. – Bernard Salles. Je vais vous donner une petite réponse. J'ai entendu plusieurs fois « éventuellement prolongée à six mois ». Avez-vous lu le projet ?

Mme FOUREST. – Nous avons lu ce qui a été mis à notre disposition.

M. SALLES. – C'est une étude à six mois. En français, « éventuellement » veut dire « peut-être », mais ce n'est pas « peut-être », c'est six mois.

Mme MITRALIAS. – Cette formulation était dans le mail d'invitation que nous avons reçu.

M. FOURÈS. – Avant même l'appel à projets, l'Anses s'était positionnée pour dire qu'il était nécessaire d'avoir un débat sur les études à lancer sur les OGM suite à la publication de Gilles-Éric Séralini, qui avait vraiment créé une controverse au sein de la communauté scientifique sur le type d'étude à mener. On entendait beaucoup dire que, pour étudier les effets à long terme, les techniques omiques étaient une perspective intéressante, que cela avait beaucoup avancé, mais que ce n'était pas encore suffisamment employé, et que l'épidémiologie, animale en tout cas, pourrait être une piste, tout comme la toxicologie. On trouvait intéressant de positionner et prioriser cela en amont. Pour des raisons logistiques et de calendrier de l'appel à projets Risk'OGM, on ne pouvait pas mener ce débat, qui aurait demandé une réflexion assez longue. L'appel à projets a été assez large pour viser à couvrir tout ce que des scientifiques pourraient apporter en documentant les effets à long terme des OGM. Cela aurait tout à fait pu être une

étude à deux ans. Il se trouve qu'un projet seulement a été soumis et qu'il utilise plutôt les techniques omiques, qui sont chères, ce qui fait que la durée de travail est nécessairement plus courte. Voilà pour une remise en contexte.

M. SALLES. – Je suis un scientifique, professeur de toxicologie à la faculté de pharmacie de Toulouse, et j'enseigne la toxicologie depuis un certain nombre d'années. Je suis aussi un chercheur en recherche fondamentale, ayant pour spécialité la cancérogenèse et la mutagenèse. J'ai dirigé une équipe au CNRS, qui était labellisée et soutenue par la Ligue contre le cancer. En 2009, j'ai accepté de prendre la direction d'un laboratoire INRA sur la toxicologie. Actuellement, je dirige la plus grosse unité INRA en France sur la toxicologie des contaminants alimentaires. Les scientifiques répondent à des appels d'offres, qui peuvent être lancés par les ministères ou par l'Europe. Nous répondons très peu à des appels d'offres industriels, nous répondons à des appels d'offres publics. Quand nous répondons, nous présentons un projet, qui est évalué par un conseil scientifique, qui nous dit oui ou non. Certains scientifiques auront de l'argent ou pas pour financer leur projet. Pourquoi n'ai-je pas répondu pour une étude sur deux ans ? Personnellement, cela ne m'intéresse pas. D'abord, cela ne coûterait pas 2,5 M€, mais 3 à 4 M€. Deuxièmement, l'étude à deux ans est financée par l'Europe. Je ne vois pas pourquoi on utiliserait l'argent du contribuable français pour doubler une étude qui est déjà payée au niveau européen et qui s'appelle G-Twyst. En revanche, le projet dont on discutera si vous restez est connecté directement à trois projets européens, qui sont Grace, G-Twyst et Marlon. En tant que scientifique, je n'ai aucun a priori ; simplement, j'en ai assez de tuer des rats – on va tuer 3 000 rats pour répondre à cette question. Il faut qu'on ait une réponse scientifique, et ensuite on discutera en fonction de cette réponse.

Mme BOUTRAIS. – Je voudrais lever une ambiguïté sur le terme « invitation ». L'instance de dialogue a été constituée par un appel à manifestation d'intérêt. Il n'y a pas eu de nomination ni d'invitation spécifique des personnes qui sont autour de la table. Les distributeurs n'ont pas manifesté d'intérêt pour être présents. Dans l'ordre du jour, il était prévu cet après-midi une partie sur les modalités de fonctionnement. Parmi ce que nous pouvions proposer ou envisager, il y avait l'ouverture à d'autres parties prenantes, à des personnes qui se seraient déclarées intéressées. Je crois que cela a été mentionné dans plusieurs de nos messages.

M. FOURÈS. – Continuons le tour de table.

M. DEFARGE. – Bonjour à tous. Nicolas Defarge, chercheur à l'université de Caen et membre du CRIIGEN. Je venais aussi pour vous lire une déclaration du CRIIGEN relative à la sortie du programme Risk'OGM et de son instance de dialogue, pilotée par l'Anses. Nous avons été présents dans les réunions qui ont eu lieu en amont au niveau du comité d'orientation. Nous décidons aujourd'hui de nous retirer de cette instance de dialogue et du programme Risk'OGM. Voici le titre de notre déclaration : *OGM : Monsanto invité à s'autoévaluer avec 3 millions d'euros d'argent public ?*

En septembre 2012, les chercheurs de l'université de Caen, membres du CRIIGEN, publiaient la seule recherche toxicologique de long terme (deux ans) analysant les effets sur des rats du maïs génétiquement modifié NK603 et de l'herbicide Roundup auquel il a été rendu tolérant. L'Anses avait été saisie pour avis, recommandant en novembre 2012 « d'engager des recherches sur la question des effets à long terme des OGM et de réaliser des études scientifiques d'envergure visant à mieux consolider les connaissances sur le risque sanitaire documenté ». En effet, dix ans auparavant, la compagnie Monsanto avait obtenu auprès de l'Efsa son autorisation de mise sur le marché de l'OGM NK603, après seulement trois mois d'essais – une carence réglementaire que le CRIIGEN n'a cessé de dénoncer. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie débloque alors un budget avoisinant les 3 millions d'euros dans le but initial de réaliser une étude de long terme, visant à étudier plus en avant la toxicité chronique du maïs NK603 et du Roundup. Sous le nom de projet Risk'OGM, un comité d'orientation regroupant plusieurs structures de la société civile et auquel le CRIIGEN avait accepté de participer dans un premier temps a été mis en place. Le délai trop court d'appel à consortium pour mener l'étude, lancé en plein été, n'a pas permis au comité de jouer son rôle d'orientation. De fait, il a dû accepter la seule candidature, à savoir celle déposée conjointement par l'INRA, l'Inserm et l'Anses. Or, l'étude proposée par ces organismes ne porte que sur trois mois – prolongé à six mois – et ne concerne que le seul maïs NK603 sans l'herbicide Roundup. Notons la cocasserie de la situation : l'Anses répond à un appel d'offres ouvert en réponse à ses propres recommandations en proposant une étude qui n'a rien à voir avec celles-ci.

Le budget conséquent alloué à cette étude aurait pourtant pu permettre de mener une analyse plus ambitieuse et plus longue. L'Anses précise que cette étude vient en complément d'une étude européenne d'une durée de deux ans, relative à la cancérogénicité à long terme du maïs NK603 sur le rat. Elle omet toutefois de préciser que seules les tumeurs cancéreuses seront examinées, à l'exclusion de toutes les autres pathologies. Or, notre étude n'avait pas conclu sur les cancers, mais sur les pathologies rénales, hépatiques, les inversions de taux d'hormones sexuelles et les tumeurs mortelles qui se développaient au cours de la deuxième année. Dans le meilleur des cas, la toxicité générale de ce maïs ne sera étudiée qu'une année seulement et, ironiquement, sur la même souche et le même

nombre de rats que notre étude. Or, ce sont précisément ces choix et ces effectifs que les agences sanitaires, l'Anses et l'Efsa, nous ont opposés pour rejeter les conclusions de notre étude. Une fois encore, l'herbicide associé, démontré comme toxique dans notre étude, est écarté du protocole. Nous savons d'ores et déjà, tout comme l'Anses qui ne peut l'ignorer, que l'étude proposée est insuffisante et sera donc non conclusive, un délai de trois mois comme celui de six mois étant trop courts pour analyser une toxicité chronique, notre étude l'ayant montré.

Nous apprenons par ailleurs que l'entreprise Monsanto elle-même, en la personne de Yann Fichet et sous la casquette du lobby pro-OGM Europabio, a été invitée à participer à cette prétendue instance de dialogue avec les chercheurs de l'Anses, alors qu'il s'agit d'évaluer un produit de la compagnie. Ce comité semble désormais noyauté par les semenciers et pro-OGM ; on y retrouve également Limagrain, Bayer Cropscience, ainsi que l'association nationale des industries agroalimentaires (l'ANIA). Nous ne pouvons concevoir notre participation aux côtés de ceux-là même qui usent de toutes les actions de lobbying pour permettre l'acceptation et la commercialisation de leurs produits dans la plus grande carence et opacité d'évaluation.

En tant que scientifiques et auteurs de l'étude à l'origine de cette initiative de la part du Ministère, nous dénonçons vivement les insuffisances du protocole et la composition partielle et sans légitimité scientifique de l'instance de dialogue créée pour ce projet. Notre rôle serait de participer activement à la construction d'un protocole qui satisfasse pleinement les recommandations initiales de l'Anses. Or, il n'y a jamais eu de dialogue sur ce point avec le comité scientifique chargé de mener l'étude. Nous avons donc décidé de nous retirer, car nous ne voulons pas cautionner ni un tel gaspillage d'argent public, ni les conflits d'intérêts que nous dénonçons depuis toujours. Nous réclamons l'arrêt de l'étude, afin que le Ministère use de ses fonds publics dans une nouvelle étude plus ambitieuse et scientifiquement pertinente, permettant de répondre sans ambiguïté aux questions de santé publique entourant les OGM et les pesticides.

M. FOURÈS. – Merci de cette riche déclaration. Il y a un certain nombre de sujets que nous avons déjà abordés et auxquels nous avons déjà répondu. Pour que les choses soient bien comprises, je pense utile de revenir sur quelques points. Quand vous dites que l'Anses n'est pas conforme à ses propres recommandations, je rappelle que l'Agence, dans son avis suite à la publication de Gilles-Éric Séralini, avait clairement dit qu'elle était pour le développement d'études sur les effets à long terme potentiels des OGM et qu'elle n'avait pas qualifié le type d'étude à mettre en œuvre, parce qu'on pensait qu'il y avait besoin d'une concertation sur le type d'étude le plus approprié, que ce soit par les techniques omiques, toxicologiques ou épidémiologiques. Le projet qui vise à avancer sur les techniques omiques vis-à-vis des OGM ne nous paraît pas du tout contraire à nos recommandations. Je tiens à le dire clairement car si le projet n'était pas conforme à nos recommandations, nous ne nous serions pas engagés dedans. On aurait pu souhaiter qu'il soit plus long, mais c'est un autre débat.

M. DEFARGE. – Nous ne critiquons absolument pas les techniques omiques, qui sont à la pointe et qui vont permettre d'apprendre beaucoup. Vous avez constaté l'absence de publications relatives à des études toxicologiques à long terme sur des produits phytopharmaceutiques formulés et le nombre limité de publications sur des effets à long terme des PGM. C'est vraiment sur l'aspect chronique que je voulais insister. Si des techniques omiques sont utilisées avec des expositions chroniques de rats, je dis bravo, mais ce n'est pas le cas dans ce projet.

M. FOURÈS. – Si c'est la question du temps qui vous pose problème et du protocole des études deux ans, je ne suis pas toxicologue ; il serait peut-être utile de passer la parole à un toxicologue qui a suivi le projet G-Twyst, qui est le projet européen, pas encore lancé, mais sélectionné et présenté dans le cadre du *stakeholder meeting* du projet Grace. Je crois que le protocole sera lancé à la rentrée. S'il y a des souhaits d'amélioration du protocole, je pense que vous pourrez tout à fait les faire valoir dans le cadre de ce projet-là.

M. GUILLEMAIN. – Je suis Joël Guillemain, je suis toxicologue, j'exerce cette fonction depuis une quarantaine d'années, à la fois dans des études fondamentales et réglementaires, les unes nourrissant les autres. Je suis actuellement président du groupe de travail « Biotechnologies » de l'Anses et je suis impliqué sur les OGM depuis 1998, avant même la création de l'Afssa. Il y a énormément de choses dans ce que vous avez dit, dont certains points pour lesquels je suis incapable de répondre. Pour la partie scientifique, comme l'a rappelé Bernard Salles, un certain nombre de projets sont mis en place, les uns en cours, d'autres encore en discussion. Je pense qu'il faut mener la réflexion par rapport à l'ensemble des études qui sont actuellement programmées ; en tout cas, il me semble que c'est la philosophie de ce qui a été proposé, afin que les choses soient complémentaires. Une étude est menée via le programme Grace sur le protocole de l'OCDE 451, une étude de toxicologie pendant un an, qui met en œuvre des effectifs de 20 animaux de chaque sexe. Cela s'inscrit dans les recommandations sur les puissances statistiques. L'autre programme, G-Twyst, met en œuvre un autre type de protocole, qui combine à la fois une étude sur un an et une étude sur deux ans. C'est là une réponse à un souhait qu'avait formulé l'Anses.

Vous avez dit qu'il était difficile de mettre en évidence des effets toxiques avec des études inférieures à deux ans. Certes, tout est perfectible, mais l'expérience démontre que des études dites de courte durée (28 jours), de moyen terme (3 mois), à long terme (un ou deux ans) apportent des informations, et que l'on est parfaitement capable d'en apporter avec des études de moins de deux ans. La littérature fourmille d'exemples sur la toxicité de plantes médicinales, qui représentent une bonne matrice végétale complexe, un peu comme l'aliment. Cela étant, on peut ensuite discuter du programme et de la stratégie d'évaluation. Avec ce qui a été évoqué par Bernard Salles notamment, on a là une stratégie de complémentarité entre des études à un an et sur deux ans. L'étude sur deux ans a clairement pour vocation de s'intéresser aux effets cancérigènes, mais elle ne laisse absolument pas de côté les paramètres habituels, cliniques, biologiques. L'étude qui est proposée ici prend en compte des techniques plus récentes, que sont les omiques, au sujet desquelles je pense que tout le monde s'accorde pour dire qu'elles sont prometteuses et qu'il faut les explorer. Il me semble que cela fait partie des éléments intéressants qui méritent d'être discutés dans le projet proposé.

M. DEFARGE. – Je vais répondre assez rapidement. Sur les études européennes, d'abord sur celle qui suit le protocole OCDE 451, vous mentionnez 20 rats, mais ce sont souvent 10 rats qui sont mesurés. Comme l'étude à trois mois qui avait permis la mise sur le marché, on reste sur des effectifs dont le HCB a dit en 2010 que cela ne permet pas de savoir si un éventuel effet biologiquement significatif pourrait être détecté avec les protocoles adoptés. Pour la deuxième étude, qui suit le protocole OCDE 453, le volet toxicologique, l'analyse de tous les paramètres biochimiques et des organes, cela se fait sur un an, pas au-delà. Notre étude à deux ans montrait que les effets statistiques se transformaient en effets biologiques lors de la deuxième année. Nous regrettons qu'il n'y ait pas d'étude toxicologique à deux ans.

M. FOURÈS. – Nous n'allons pas nous appesantir sur les projets européens, parce que nous ne sommes pas porteurs de ces projets-là. En tout cas, on peut dire que l'étude sur deux ans va faire l'objet d'une réunion de lancement à la rentrée. Pour avoir discuté avec la personne qui s'occupe du *stakeholder meeting*, je sais qu'il est tout à fait partant pour qu'il y ait une diversité de parties prenantes qui puissent s'exprimer sur les protocoles. Si le CRIIGEN veut faire des propositions d'amélioration sur les projets européens, je pense qu'il faut qu'il puisse participer ou au moins écrire, puisqu'il est possible de faire des commentaires écrits.

M. DEFARGE. – Nous allons y réfléchir, en espérant qu'il y ait un peu plus d'écho que dans les précédentes réunions du comité d'orientation où l'on a écouté nos recommandations scientifiques. Merci en tout cas de cette information.

M. DEMORTAIN. – Bonjour, je suis David Demortain, sociologue à l'INRA dans un centre de recherches qui s'appelle Sciences en Société. Je n'ai pas de fonction de représentation, j'ai posé ma candidature pour participer à cette instance au titre de mes intérêts de recherche, qui concernent l'évaluation des risques, la science réglementaire et la façon de prendre en compte les connaissances dans l'action publique et la réglementation. Je m'intéresse à l'évaluation des risques et à la toxicologie réglementaire en matière d'OGM depuis quatre ou cinq ans. Je vois que l'Anses a inclus dans la chemise qui vous a été remise des produits de ma recherche. Je suis ici pour observer des processus de réalisation de nouveaux types d'étude et de discussion autour de ces études qui participent de la définition des connaissances publiques sur les risques, sur les OGM en particulier.

Mme LE BARILLEC. – Karine Le Barillec, je représente l'ANIA. Je travaille à l'interprofession laitière (le CNIEL), au service Sécurité Sanitaire, où j'ai la responsabilité de la veille scientifique. Les OGM entrent dans mon champ d'action.

M. PERNIN. – Charles Pernin, je suis chargé de mission sur les questions agroalimentaires à l'association de consommateurs CLCV (Consommation, Logement et Cadre de vie). Je suis également membre du comité économique, éthique et social du Haut Conseil des biotechnologies. Nous étions intéressés par cette instance de dialogue parce que nous pensions que l'initiative était originale et devait permettre d'avancer conjointement sur un certain nombre de sujets qui ont fait controverse. Je regrette qu'un grand nombre de parties prenantes annoncent aujourd'hui, alors que nous sommes réunis pour la première fois, qu'elles ne participeront pas à cette instance. Je trouve que c'est juger un petit peu vite de l'intérêt ou de l'absence d'intérêt de cette instance, à laquelle on ne donne même pas la chance d'exister. Je trouve que c'est très dommage, d'autant que nous sommes déjà entrés dans une forme de dialogue, que des questions intéressent tout le monde et que des points de vue pourraient nous aider à mieux comprendre et à avancer. Ce tour de table a déjà montré l'intérêt d'un dialogue. Je ne comprends pas bien pourquoi vous décidez de quitter l'instance avant même qu'elle ait commencé à fonctionner. Il est peut-être un peu frustrant de voir que le dialogue s'instaure en aval d'un certain nombre de... je ne dirais pas décisions, parce que j'ai l'impression que ce sont des choses qui se sont mises en place de façon un peu contingente, au vu du budget et aussi parce qu'il n'y a eu qu'une proposition à l'appel d'offres. Pour autant, je crois que le souhait est de discuter d'un certain nombre de points, notamment les choix méthodologiques. Il aurait été constructif de saisir cette occasion, même si ensuite il est toujours possible de dire qu'on n'est pas complètement satisfait, que des questions restent en

suspens et qu'il faudra peut-être aller plus loin. Refuser d'emblée d'échanger sur ces sujets, je trouve cela dommage. S'il manque la moitié des parties prenantes dans une instance, nous sommes tous obligés de nous interroger sur sa légitimité et sa raison de continuer.

M. FICHET. – Yann Fichet, effectivement je travaille pour Monsanto, je suis directeur des affaires institutionnelles de l'entreprise en France. J'ai commencé à travailler sur les OGM au début des années 1990, plutôt du côté de l'évaluation agronomique, puisque j'ai une formation d'ingénieur agronome, spécialisé en production végétale et en génétique végétale. Je le dis tout de suite, je ne suis pas toxicologue, même si au cours de ma carrière j'ai eu l'occasion de superviser des études animales sur le comportement zootechnique. J'ai été directeur des affaires réglementaires pour les biotechnologies en Europe et en Afrique pendant cinq ans à Bruxelles, où j'ai organisé la préparation, la soumission et le suivi des dossiers réglementaires de l'entreprise. Malgré ce qui est écrit ici, je représente Europabio, je n'ai pas le mandat pour parler au nom de Monsanto. Europabio est l'interprofession européenne des entreprises semencières qui sont impliquées dans les biotechnologies. Notre position est très clairement de générer des données scientifiques, quand elles sont considérées comme utiles, c'est-à-dire quand elles peuvent apporter quelque chose à la profession... pardon, à la compréhension ou l'évaluation du produit. En l'état, les entreprises qui sont membres d'Europabio déposent des dossiers ou continuent à suivre des dossiers qui respectent la science réglementaire, si je peux appeler cela ainsi. Je ne vais pas rajouter un mot suite aux déclarations qui ont été faites concernant Monsanto et moi-même ; je vais simplement dire que ce n'est pas la première fois que lorsqu'on est exposé à un débat, certains se retirent de la discussion, ce qui est quelquefois plus simple pour eux.

M. FOURÈS. – Il nous a semblé plus transparent de mentionner clairement l'appartenance de chacun à la fois à l'institution dont il a un mandat et à l'employeur. Les sociétés adhérentes à Europabio ont-elles déjà mené de leur part, au-delà des aspects réglementaires, des essais sur les techniques omiques et disposent-elles déjà de données ?

M. FICHET. – C'est une information qui relève des entreprises elles-mêmes. À ma connaissance, il n'y a pas de position particulière d'Europabio sur les omiques. Je vérifierai cela. Des entreprises membres d'Europabio ont sûrement fait des démarches dans ce sens-là, mais je ne peux pas en dire plus. Vous avez parlé de transparence ; je précise encore une fois qu'il ne m'était en aucun cas possible de ne pas dire que je suis salarié de Monsanto.

M. THIERRY. – Dominique Thierry, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, je suis en charge de la mise en place et du suivi de programmes de recherche, notamment sur les risques liés aux OGM. C'est plus à ce titre-là que je suis présent qu'au titre régalién du Ministère. De formation, je suis biologiste. J'ai travaillé autrefois sur le transfert de gènes à visée médicale et, plus récemment, sur les omiques.

Mme PIC. – Emmanuelle Pic, je travaille à l'Anses à la direction de l'Évaluation des risques. Je suis ingénieur agronome, docteur en sciences agronomiques, j'ai travaillé pendant neuf ans au Centre technique interprofessionnel des oléagineux. Dans ce cadre, j'ai participé à la mise au point, à la validation et à la normalisation des méthodes de détection des OGM aux niveaux français, européen et international. J'ai intégré l'Anses en 2011 et travaillé pendant deux ans et demi au laboratoire de la Santé des végétaux, à Angers. À ce titre, j'ai à nouveau travaillé dans le domaine de la détection des OGM et de la normalisation des méthodes. En fin d'année dernière, j'ai intégré la direction de l'Évaluation des risques, et je suis la coordinatrice scientifique du groupe de travail « Biotechnologies », qui est chargé d'évaluer les dossiers de demande de mise sur le marché de nouvelles PGM.

M. COUMOUL. – Mon nom est Xavier Coumoul. Je suis professeur de toxicologie moléculaire au sein de l'université Paris Descartes. J'appartiens à l'unité Inserm, qui est l'UMRS 11-24. Je suis directeur de l'équipe de recherche Toxicologie, Métabolisme et Signalisation cellulaire. J'utilise de manière récurrente les technologies omiques, que ce soit la transcriptomique, la protéomique ou la métabolomique, en collaboration avec différentes parties prenantes du projet GMO. Dans le cadre de ce projet, je suis responsable du lot n° 6, « Identification de biomarqueurs et technologies omiques ». J'entends que l'on parle beaucoup de la technologie en question, ce qui m'excite. Je tiens aussi à signaler que j'ai fait partie d'une expertise assez récente de l'Inserm sur l'évaluation des pesticides sur la santé. Je suis très ouvert au dialogue et très content de faire partie de ce projet.

M. FOURÈS. – Nous avons terminé le tour de table. Je peux vous proposer de faire une interruption pour que vous puissiez éventuellement discuter entre vous. Notre souhait est évidemment que le dialogue puisse avoir lieu, avec ses défauts et ses qualités. Nous avons bien compris que des points posaient problème. Si certains veulent quitter la table, nous regrettons que tout le monde ne puisse pas participer à l'instance. Dès lors que la composition de l'instance telle que pressentie au départ ne serait plus respectée, l'intérêt de continuer une instance de dialogue se poserait de manière très claire. En tout cas, je vous remercie de votre franchise et je laisse Régine Boutrais ajouter quelque chose.

Mme BOUTRAIS. – Si le dialogue s'arrête là, il y aura quand même un verbatim. Nous souhaitons que les propos tenus aujourd'hui soient rendus transparents. Ce verbatim vous sera adressé.

M. FOURÈS. – Certains d'entre vous veulent-ils réagir ou rajouter quelque chose ?

M. MEUNIER. – J'entends les réactions qu'il peut y avoir, les regrets, les impressions d'un refus de dialogue. Encore une fois, pour INF'OGM, la perspective d'un dialogue est tout à fait envisageable, mais la forme qui est donnée au dialogue est tout aussi importante, voire plus importante au départ que le dialogue en lui-même. Pour ce qui est des aspects scientifiques, c'est aux scientifiques d'en discuter. Nous ne refusons pas le dialogue, nous voulons simplement être d'accord au préalable sur ses modalités.

Mme FOUREST. – Nous ne refusons absolument pas le dialogue ; d'ailleurs, nous sommes présents dans d'autres instances de dialogue, notamment au comité éthique, économique et social du HCB. Le cadre du dialogue nous paraît particulièrement important, et c'est à ce titre que nous refusons certaines conditions, que nous avons exprimées assez clairement, me semble-t-il. Si les conditions étaient réunies, nous serions là pour dialoguer.

M. DEFARGE. – En tant que scientifiques, nous avons été conviés pour avoir un impact sur le protocole. Si cette instance n'a aucun pouvoir sur le protocole, ce qui semble être le cas, le CRIIGEN n'a pas grand-chose à faire ici. Si par contre elle a un impact, c'est Monsanto qui n'a pas grand-chose à faire ici.

M. FOURÈS. – Nous avons noté vos rajouts. Le verbatim vous sera envoyé pour validation ; si des choses sont mal transcrites, vous aurez la possibilité de les reprendre. Je vous remercie et vous laisse réfléchir quelques instants au cours de l'interruption de séance. Pour l'Anses, il est très clair qu'une instance de dialogue qui n'aurait plus sa composition initiale ne pourrait pas continuer et qu'il faudrait repenser le dialogue sur le projet. Nous allons nous concerter entre nous pour réagir à vos réactions d'aujourd'hui. Rendez-vous dans une dizaine de minutes pour ceux qui le souhaitent.

(Suspension de séance)

M. FOURÈS. – Nous reprenons cette séance. Comme vous le voyez, les déclarations qui ont été faites ont été suivies d'effets : des participants à l'instance sont partis. Nous regrettons que ces remontées n'aient pas eu lieu au moment de la création de l'instance, quand nous avons sélectionné les candidats, pour voir s'il y avait moyen de mieux organiser les choses et satisfaire le maximum d'entre nous. Nous savons que c'est un challenge difficile d'arriver à créer les conditions d'un dialogue qui permette à chacun d'échanger de manière très ouverte sur ses préoccupations et de faire avancer le sujet. Je suis vraiment désolé pour tous ceux qui ont fait le déplacement aujourd'hui, qui ont pris de leur temps pour participer à cette instance. J'espère qu'au moins le tour de table qui a eu lieu et l'expression des avis des uns et des autres auront quand même été intéressants. Je suis surtout désolé pour les personnes qui avaient préparé des interventions pour susciter le dialogue et présenter le projet en question ; c'était un gros travail. Nous allons en tirer les leçons et réfléchir aux suites éventuelles. Nous considérons aujourd'hui qu'il n'est pas possible de mettre en place cette instance de dialogue dans de bonnes conditions. Je vous propose donc de clôturer la séance ce midi. Toutes nos excuses pour cet avatar.

M. SALLES. – Merci à toi, Franck, et aux personnes de l'Anses d'avoir organisé cette instance de dialogue. Comme toi, je suis étonné et désolé que des personnes arrivent en séance sans savoir véritablement quel est le projet et en disant des choses erronées sur ce projet. Nous avons pu voir que tout le monde n'était pas sur la même ligne, que le CRIIGEN avait une ligne de fracture tandis que d'autres étaient beaucoup plus ouverts au dialogue. En partant, il n'a pas été dit qu'on ne se reverrait pas. Il y a donc peut-être quelque chose à discuter avec les différents partenaires. Le CRIIGEN ne savait pas que nous étions complètement ouverts, transparents et connectés à tous les programmes européens, et que nous donnerions toutes les *data*, qui seront en *open source*. En entendant cela, le représentant du CRIIGEN a commencé à être intéressé et à me dire qu'il pourrait me recontacter. Je savais que les OGM étaient un sujet complexe en France. En tant que scientifiques, nous sommes là pour fournir des données, nous ne sommes pas capables de faire de l'évaluation des risques, qui incombe à d'autres, notamment l'Anses. Pour notre part, nous sommes payés par la société pour fournir des données qui soient le plus fiables possible et pour que vous puissiez en tirer des conséquences.

M. PERNIN. – Il me paraît important qu'il y ait une prise de parole de l'Anses pour remettre à plat un certain nombre de choses. Vous avez dit que des choses fausses avaient été exprimées. Je crains que des choses fausses sur le projet ou sur l'instance de dialogue se mettent à circuler dans la presse. Sans vouloir entrer dans la polémique, il me semblerait important de rappeler des données factuelles : le contexte européen, des projets complémentaires, une étude non de trois mois, mais de six mois...

Mme LE BARILLEC. – J'ai retrouvé les deux feuillets qui m'avaient été envoyés sur le projet, où il est écrit : « Ce protocole de recherche prévoit de s'appuyer sur la réalisation d'une étude à 90 jours chez le rat, qui sera prolongée jusqu'à six mois, afin d'observer d'éventuels effets plus tardifs. » La phrase est claire.

M. FOURÈS. – Il faut savoir que le projet est dans sa phase préparatoire et qu'il est prévu de le lancer en septembre. Il n'est donc pas complètement ficelé. Envoyer le projet tel quel sans le présenter de manière claire est difficile. Mais nous n'allons pas revenir sur ce débat. En revanche, pour ce qui est de la communication, je pense que l'Anses va mettre sur le site Internet – je pense dès ce soir – un certain nombre d'éléments factuels, sans entrer dans la polémique. Si des journalistes nous appellent, je les prendrai au bout du fil pour leur donner les explications, et nous pourrons les renvoyer vers un document écrit qui replace le sujet en perspective et qui évite de tout mélanger.

Mme LE BARILLEC. – Si vous pouvez replacer en un document court tous les projets au niveau européen et montrer comme le vôtre s'imbrique là-dedans, je suis preneuse, car je dois reconnaître que c'est pour moi très confus.

M. FOURÈS. – C'était une présentation prévue au cours de la journée.

M. ROGOWSKY. – Il me semble important de se positionner sur les points principaux soulevés. En ce qui concerne la durée de l'étude, il s'agit de six mois, et ce doit être non négociable. La présence d'entreprises et en particulier de Monsanto dans l'instance de dialogue est pour moi une évidence, car si nous voulons avoir un *input* dans notre projet, il faut ratisser large, c'est-à-dire qu'il faut toutes les compétences qui existent, toutes les opinions qui existent, qu'elles soient pour ou contre.

M. FOURÈS. – C'est pour cela que l'instance avait été composée de cette façon.

M. ROGOWSKY. – Pour le reste, je trouve un peu bizarre de réunir l'instance de dialogue pour la première fois après le démarrage du projet. Pour l'intervention dans le protocole, je pense qu'il faut laisser une certaine ouverture. C'est une position à clarifier vis-à-vis de la presse : dire que des points sont non négociables et que, sur d'autres, nous sommes plus ouverts.

M. FICHET. – Je ne voudrais pas relancer un débat, mais faire une remarque très rapide. J'ai cru discerner le point suivant dans les différents échanges. Les entreprises que je représente ici demandent des autorisations de mise sur le marché de leurs produits. Pour cela, elles rassemblent des dossiers réglementaires basés sur un certain nombre d'études scientifiques ; c'est ce que j'appelle la science réglementaire, qui est en général bien normalisée et décrite. Je voudrais bien différencier cette approche de ce dont on a souvent parlé aujourd'hui, qui est la recherche scientifique, la mise au point de nouvelles méthodes d'évaluation et de nouvelles manières de générer des données éventuellement. Ce n'est pas indépendant, mais c'est différent. Demain, peut-être, de nouvelles méthodes ou mesures deviendront des normes réglementaires.

M. FOURÈS. – Je suis tout à fait d'accord sur cette distinction entre toxicologie réglementaire et recherche en toxicologie. On est là sur un projet de recherche, qui est peut-être un peu différent des projets européens, du moins G-Twyst, lequel est plus orienté sur de la toxicologie réglementaire, puisqu'il applique des normes OCDE. Le fait que l'Anses, qui est une agence d'évaluation des risques, intervienne dans cette instance de dialogue peut créer une petite confusion, en mélangeant recherche et évaluation des risques. Nous avons toujours présenté cela très clairement comme un projet de recherche et pas du tout comme un projet d'évaluation des risques, mais nous avons du mal à nous faire entendre sur ce point-là.

M. GUILLEMAIN. – Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Peter Rogowsky sur le contexte de ce travail. L'Anses, dans son désir de dialogue, est à sa place. En amont du programme Risk'OGM, il y a eu des discussions avec un comité scientifique et un comité d'orientation, au sein duquel se trouvait le CRIIGEN. Je n'y participais pas, mais je suppose quand même qu'un certain nombre d'éléments ont été mis sur la table pour savoir comment ces projets allaient s'orienter.

M. THIERRY. – Je n'étais pas présent à la réunion du comité d'orientation évoquée par Monsieur Guillemain. La prochaine réunion aura lieu mi-juin où l'on s'attend à retrouver les mêmes membres. Je pense qu'il va falloir qu'on puisse donner des éléments clairs. La réunion d'aujourd'hui a justement été intéressante pour voir quelles sont les demandes.

M. SALLES. – Nous travaillons maintenant à spécifier avec beaucoup plus d'acuité les différents lots, puisqu'on nous a demandé de répondre en quinze pages à l'appel d'offres – ce qui n'est pas complètement aberrant, car des

demandes de financement important peuvent se faire en quinze pages. Mais en quinze pages, on ne peut pas tout expliquer. Le Ministère nous a demandé pour la mi-juin de lui donner un document beaucoup plus complet. Les responsables des six lots tiennent des réunions depuis deux semaines pour rédiger une quinzaine de pages par lot, ce qui va remonter au Ministère. Nous trouvions intéressant de positionner cette instance de dialogue avant cette fin d'écriture, puisque cela aurait pu nous aider à préciser, modifier ou ajouter des choses. Nous sommes venus ici dans un esprit d'ouverture. Le projet n'était pas figé. Bien évidemment, certaines choses sont figées : ce sont les règles statistiques, puisque les lots sont définis en nombre, et l'on ne peut pas jouer sur le nombre de rats. Mais ensuite, il était tout à fait possible de discuter de certains éléments. Par exemple, nous n'avons pas pu faire des analyses omiques poussées sur le cerveau, et cela pouvait se discuter avec le représentant du CRIIGEN s'il avait voulu.

M. FOURÈS. – Je pense que le souhait d'ouverture n'est pas remis en doute. Nous vous ferons savoir les suites données à ce premier essai de réunion de l'instance de dialogue. Nous vous remercions encore pour votre participation.

La séance est levée à 12 h 13.